

Inquiétudes des psychologues scolaires

Maximilien Bachelart

Article publié le 16/06/2010

Les psychologues scolaires sont actuellement très inquiets pour l'avenir de leur profession. Tout d'abord, l'avenir des RASED (Réseaux d'Aides Spécialisés aux Elèves en Difficultés) demeure incertain. Créés en 1990, ces structures comprennent trois intervenants qui sont le psychologue scolaire (évaluation, soutien et orientation), le maître d'adaptation (aide pédagogique) et le rééducateur (travail sur l'estime de soi et l'identité d'écolier). L'ancien Ministre de l'Éducation Nationale, Luc Ferry, fut le premier à proposer leur disparition totale. Ceci pour permettre une réduction budgétaire par la suppression, à terme, de 8 000 postes. Suite à cette proposition, 250 000 signatures ont été remises au ministère en décembre 2009 pour la pétition « Sauvons les RASED ».

Indépendamment des RASED, il existe d'une part les psychologues scolaires ayant le statut d'« enseignants spécialisés » dans les écoles élémentaires et maternelles, et d'autre part les conseillers d'orientation-psychologues (COP) dans les collèges et lycées. Leurs conditions de travail ne permettent pas toujours un suivi ou accompagnement suffisant pour les jeunes, notamment par un nombre insuffisant de professionnels face à la demande : on comptait 3000 psychologues scolaires durant l'année 2007 en exercice (3300 postes dont 10% non pourvus) selon l'Association Française des Psychologues de l'Éducation Nationale (AFPEN). Une des difficultés des psychologues scolaires est la non reconnaissance de leur statut, qui compromet le recrutement externe. Dans le cadre de la politique de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite, un projet du ministère de l'Éducation nationale envisage plusieurs possibilités dont « l'extinction des psychologues scolaires », selon l'AFPEN, qui estime que l'avenir est à « la suppression des conseillers d'orientation psychologues, des personnels spécialisés dans le primaire et le non remplacement de tous les psychologues scolaires partants ». Le Syndicat

National des Psychologues (SNP) a lancé une [pétition](#) pour la reconnaissance d'un statut et la création d'un « service unifié de psychologue de l'Education », à laquelle s'associent cinq autres organisations (ACOPF, AFPS, SFP, SNES et SNUipp). De son côté, le Syndicat national des psychologues de l'Education nationale (SNPsyEN) propose également une [pétition](#) afin de contrer la suppression de postes dans l'Education nationale en général.

Le psychologue scolaire remplit plusieurs rôles : en portant un regard singulier sur les difficultés de l'enfant, il propose des suivis et peut rencontrer les familles si cela lui semble nécessaire. Ce dispositif est surtout utile pour les familles n'ayant pas forcément conscience des difficultés de leur enfant, ou n'ayant pas la possibilité, notamment financière, d'aller voir des professionnels en dehors du cadre scolaire.